



## MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

**Objet : Conseil Municipal du 28 mars 2024 - Ordre du jour complémentaire**

*Saint Julien, le vendredi 22 mars 2024*

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Dans le prolongement de la convocation dont vous avez déjà été destinataires s'agissant de la prochaine réunion du conseil municipal du jeudi 28 mars à 18h30, **j'ai le plaisir, de porter à votre connaissance les points supplémentaires listés ci-après, qui seront ajoutés à l'ordre du jour initial :**

➤ **Ressources Humaines :**

- **Création de postes au tableau des effectifs du personnel municipal :**

a. 2 postes de Rédacteur territorial (filière administrative) :

*Un poste en lien avec une réussite concours d'un agent, l'autre avec la situation contractuelle actuelle de l'agent assurant les missions de coordination urbanisme et affaires foncières suite à mutation de l'agent précédemment en poste.*

b. 1 poste d'Adjoint Administratif Pal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une quotité horaire hebdomadaire de 5h00 : *en lien avec le besoin de pérennisation des missions de contrôle des situations d'urbanisme*

c. 3 postes pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoints techniques contractuels *Pour les renforts ponctuels des Services Techniques sur les chantiers en cours réalisés en régie.*

d. 1 poste pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoint administratif contractuel *Pour anticiper d'éventuels besoins en renfort ponctuels des services administratifs.*

- **Autorisation donnée au Maire (confirmation) au titre des dispositions de l'article Article L332-14 du Code de la Fonction Publique**, de procéder aux recrutements de personnels contractuels temporaires afin de faire face aux vacances temporaires d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, pour les postes déjà existants au Tableau des effectifs du personnel municipal.

➤ **Logement social :** Adoption d'une convention de gestion avec Var Habitat *relative à la gestion de la réservation communale au sein du parc de l'organisme public.*

➤ **Affaires foncières :**

- **Déclassement du Domaine public routier d'un terrain d'une surface de 1,48 m<sup>2</sup> situé au droit de la parcelle AZ 309 quartier les Mayons**, afin de permettre une régularisation d'emprise privée et affectation au Domaine privé communal

- *Accord pour cession – échange de ce même terrain au profit de Mme PONS propriétaire de la parcelle susnommée AZ 309, actuelle occupante (projet d'échange contre surface privée attenante propriété de Mme PONS, d'une surface de 0,39 m<sup>2</sup> actuellement objet d'une emprise déjà effective de la voirie communale).*

\*\*\*



Le Maire,

Emmanuel HUGOU